



**Syndicat National des
Cadres A**

CGC-DGFiP et SNC-CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 00.69 - 01.73

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

Adresses mail :

cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

snccgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr



**Syndicat National
des Contrôleurs**

FLASH INFOS

- Sélection IDiV 2020 : sans CAPN !

Scolarité à l'Enfip : quelles modalités à la rentrée ?

8 juillet 2020

Dans le cadre du groupe de travail du 7 juillet 2020 sur le dialogue social à la DGFiP, M. Tanguy chef de service des Ressources Humaines a fait part aux syndicats de deux informations que nous vous communiquons à notre tour.

1/ Sélection IDiV 2020 :

Dans le cadre du GT du 7 juillet 2020, en toute fin de réunion, la Direction Générale a fait savoir qu'il n'y aurait pas de CAPN de promotion convoquée pour la sélection d'IDiV de cette année. Les opérations vont pourtant se dérouler à l'automne.

L'administration a indiqué que si cette CAP avait figuré dans le calendrier du 1er semestre 2020, c'était une « erreur », et qu'elle n'était donc pas reprise dans le calendrier du 2ème semestre.

Selon elle, les nominations / promotions ont vocation à être prononcé au titre des années 2021 et suivante. Loi de transformation de la Fonction publique oblige, il n'existe plus de CAPN promotion à compter de ces années.

L'administration n'attache nulle importance que les épreuves de sélection se déroulent quant à elles en 2020, repoussées de fin mai à fin septembre/début octobre en raison de la crise sanitaire Covid-19. Elle ne tire pas non plus de conséquences du fait que la liste des lauréats admis dans le vivier sera arrêtée cette même année !

La DG applique sans doute la légalité des textes. Mais elle s'empresse surtout d'anticiper toutes les marges de manœuvre qui lui sont maintenant octroyées par la loi du 6 août 2019 précitée. Les CAPN représentent incontestablement une « gêne » qu'il convient d'écarter, nonobstant la transition accordée aux CAPN « promotion » sur l'année 2020. De fait nous sommes déjà en 2021 selon ce calendrier « en accéléré ».

Première conséquence, en lieu et place de la CAPN, la DG instituera un Président de jury, au sein de la Centrale, chargé de chapeauter et d'harmoniser les décisions des jurys locaux. Il n'y aura donc plus de rattrapages auparavant ouverts lors du passage en CAPN.

Selon notre écoute, les notes chiffrées ne seront plus communiquées aux candidats malchanceux. Elles seront remplacées par un « *retour pédagogique* » que tout à chacun pourra réclamer pour connaître ses insuffisances et recadrer l'exercice pour l'avenir...

Nous espérons que les syndicats disposant d'élus en CAPN vont vigoureusement protester contre ce parti pris de l'administration qui ne respecte pas l'esprit de l'année de « transition ».

Nous profitons également de ce point d'actualité pour nous inquiéter du devenir des préparations prévues au bénéfice des candidats en amont de la sélection : focus d'information sur l'actualité DGFIP, organisation de galops d'essai. Nous n'avons plus aucune nouvelles et pourtant le temps presse !

2/ Déroulement de la scolarité ENFiP à la rentrée :

En particulier cette question concerne la promotion 2020 / 2021 des inspecteurs élèves qui est censée débiter dans les tous premiers jours de septembre dans les différents établissements.

Dans le contexte de la crise sanitaire toujours pendante, le chef du service des Ressources Humaines nous a fait part de ses inquiétudes et de ses réflexions sur les modalités de cette rentrée scolaire. Il a dès lors envisagé trois scénarii alternatifs qu'il nous a présenté :

Hypothèse n° 1 => une formation en présentiel comme en période « normale » ;

Hypothèse n° 2 => une formation en alternance présentiel / à distance, avec rotation des stagiaires en présentiel ;

Hypothèse n° 3 => une formation uniquement à distance.

M. Tanguy fait valoir qu'étant donné le volume des promotions d'élèves, présentes ou prévues sur les prochaines années, les établissements sont, en tout état de cause, en limite de « saturation ».

L'évolution du contexte sanitaire étant une donnée inconnue à la prochaine rentrée, l'administration hésite encore sur la conduite à tenir.

Pour la CGC, même si les conditions ne sont pas idéales et qu'elles présentent des complications logistiques pour tous les intéressés, l'hypothèse n° 2 devrait être sérieusement envisagée, au moins à l'entame de la scolarité. Il sera toujours possible de réévaluer la situation après une période d'un ou deux mois, en fonction des évolutions, principe de précaution oblige en cette période exceptionnelle.



**La CGC vous informe, vous représente et vous défend au mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

**Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info**